Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_42-DE

Publié le 19/02/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE

Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

Séance du 10 février de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 4 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h37.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick		X			MEURO Jérémy
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc			X		
FOLLET Denis		X			RAMONÉ Valérie
GARNIER Sébastien		X			LE HEGARAT Nadia
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc		X			JOUSSE Fabien
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric		X			CORSON Laurence
HERVIOU Alain		X		LANCIEN Erwan	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine	X				
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe		X			GOAZIOU Fabienne
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe		X			BOISSIERE Olivier
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_42-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia		X			SAPIN Alain
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique		X			
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique		X			
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			LE TURLUER Frédéric
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène					
THOMAS Philippe		X		HELLO Marie-Christine	
TROEGER Eva	X				

En exercice : 57 **présents :** 43 **dont suppléants :** 2 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 9

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

<u>Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :</u>

SUPPLÉANT	**présence**
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	**présence**
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_42-DE

CC_2026_42 : Affaires financières : répartition de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance 2024

Monsieur le président expose que la fraction du produit de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance (TEITLD) au titre de 2024 a été répartie entre les EPCI à fiscalité propre proportionnellement à la longueur de la voirie recensée par l'IGN sur leur territoire au 1er janvier 2025. Leff Armor va ainsi percevoir l'intégralité des attributions individuelles correspondantes, et doit en assurer la répartition avec ses communes membres.

Ce reversement doit être fixé par une délibération du conseil communautaire, adoptée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Cette dotation de reversement constitue une dépense obligatoire de l'EPCI. L'arrêté du 16/12/25 fixe la TEITLD 2024 à 55 492 € pour le territoire de Leff Armor.

Vu le décret n° 2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L. 425-20 du code des impositions sur les biens et services,

Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L. 425-20 du code des impositions sur les biens et services pour l'année 2024,

Vu le courrier du Ministère du Transport en date du 22/12/2025 reçu le 05/01/2026,

Vu la proposition de répartition,

Entendu le rapport de monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la répartition telle que ci-dessous présentée :

			55 492 €
Nom de la commune	**Longueur de voirie en mètres**	**%**	**TEITLD**
BOQUEHO	55 522	5,05%	2 804 €
BRINGOLO	23 887	2,17%	1 207 €
COHINIAC	27 321	2,49%	1 380 €
FAOUET	14 271	1,30%	721 €
GOMMENEC'H	30 479	2,77%	1 540 €
GOUDELIN	64 316	5,85%	3 249 €
LANNEBERT	22 920	2,09%	1 158 €
LANRODEC	65 903	6,00%	3 329 €
LANVOLLON	26 567	2,42%	1 342 €
MERZER	33 848	3,08%	1 710 €
PLEGUIEN	33 888	3,08%	1 712 €
PLELO	111 907	10,19%	5 652 €
PLERNEUF	33 293	3,03%	1 682 €
CHATELAUDREN-PLOUAGAT	90 866	8,27%	4 589 €
PLOUHA	128 464	11,69%	6 488 €
PLOUVARA	64 131	5,84%	3 239 €
PLUDUAL	26 511	2,41%	1 339 €

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_42-DE

POMMERIT-LE-VICOMTE	68 216	6,21%	3 446 €
SAINT-FIACRE	18 599	1,69%	939 €
SAINT-GILLES-LES-BOIS	21 394	1,95%	1 081 €
SAINT-JEAN-KERDANIEL	19 785	1,80%	999 €
SAINT-PEVER	22 058	2,01%	1 114 €
TREGOMEUR	30 301	2,76%	1 531 €
TREGUIDEL	21 764	1,98%	1 099 €
TREMEVEN	14 591	1,33%	737 €
TRESSIGNAUX	16 015	1,46%	809 €
TREVEREC	11 797	1,07%	596 €
	1 098 614	**100,00%**	**55 492**

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Fabienne Goaziou